

CACES 1 à 6 AUTORISATION DE CONDUITE

Réf : CACESA



OBJECTIF

- Acquérir les capacités d'analyse et d'adaptation pour prendre en compte le travail éventuellement spécifique ;
- Réussir l'examen CACES ;
- Obtenir la catégorie 6 pour les livreurs, dépanneurs...

PUBLIC CONCERNÉ ET PREREQUIS

- Toute personne utilisant des chariots de manutention, et ayant déjà suivi une formation ou ayant d'autres CACES à son actif ;
- Etre apte médicalement et âgé d'au moins 18 ans.

PROGRAMME

1/ Formation théorique

- ↯ Aspects réglementaires ;
- ↯ Sensibilisation aux responsabilités ;
- ↯ La technologie des chariots ;
- ↯ L'analyse des risques et leur prévention ;
- ↯ Analyse des facteurs d'accident ;
- ↯ Principes de manutention d'une charge.

Recyclage tous les ans

2/ Formation Pratique

- ↯ Examen d'adéquation (lecture de plaques) ;
- ↯ Contrôles de prise de poste ;
- ↯ Réglages du poste de conduite ;
- ↯ Application des consignes de sécurité par l'intermédiaire de multiples manœuvres en situation réelle (slalom avant – arrière avec et sans charge, empilage dans un palettier de différentes charges à différentes hauteurs, ...etc.).

3/ Evaluation

Evaluation des connaissances et du savoir-faire.

Obligations :

Décret 98-1084, arrêté du 02/12/1998 et article R. 233-13-19, fixant l'obligation de formation et d'autorisation de conduite des équipements de levage mobile automoteur.

Recommandation R. 389 prescrit le cadre de la formation cariste applicable depuis le 01/01/2001 (6 catégories).

VALIDATION DE LA FORMATION

- Une attestation est délivrée aux participants ayant suivi l'intégralité de la formation et satisfait à l'évaluation des connaissances théoriques et pratiques.
- TEST validé par testeur certifié.



Attestation de formation fournie uniquement sur les catégories de chariots utilisées.

Durée de la formation : 1 à 2 jours

(1jour si déjà utilisateur)